

Réorganisations du marché des semences de revégétalisation

Un éclairage par les conventions

Dupré la Tour, Alice
Univ. Grenoble Alpes, INRAE, LESSEM
alice.duprelatour@inrae.fr

Labatut, Julie
UMR Agroécologie - Innovations - Territoires (AGIR), INRAE, Université Toulouse
julie.labatut@inrae.fr

Spiegelberger, Thomas
Univ. Grenoble Alpes, INRAE, LESSEM
thomas.spiegelberger@inrae.fr

Résumé :

Dans les Alpes françaises, les prairies et pelouses d'altitude connaissent de nombreux aménagements entraînant la destruction de la végétation, principalement en domaines skiables et dans le cadre de la construction d'infrastructures. Pour reconstituer une végétation herbacée sur ces terrains remaniés, les aménageurs mènent des opérations de revégétalisation. Les mélanges grainiers généralement semés sont constitués de semences non locales, peu adaptés aux conditions bioclimatiques de montagne. Pour éviter les risques liés à leur utilisation, différents acteurs de l'écologie scientifique et de la restauration écologique s'organisent pour accompagner la structuration de filières de semences d'origine locale permettant de préserver la diversité végétale. Cette contribution s'attache à examiner les conditions matérielles et cognitives de la réorganisation du marché vers une généralisation des semences locales. Un champ de recherche en sciences de gestion s'attache à comprendre et caractériser les mécanismes d'émergence de nouvelles formes de gestion de ressources communes. Dans la lignée de ces travaux, nous proposons d'adopter une nouvelle perspective sur la gestion de ces ressources en mobilisant la théorie des conventions. Cette approche permet de caractériser les logiques d'action et de légitimation en jeu pour comprendre la manière dont les formes de coordinations peuvent évoluer. Dans le cadre d'un travail de recherche-intervention, nous examinons les activités de revégétalisation ainsi que les processus de qualification, d'évaluation et de valorisation de la ressource végétale. Cette analyse nous permet de caractériser, au sein du marché institué de la revégétalisation, des registres d'action et de discours qui s'appuient sur des valeurs techniques et prennent peu en compte la ressource naturelle. Des acteurs de la restauration écologique remettent en cause cet agencement marchand à travers la question des semences. L'organisation d'alternatives amène des évolutions mais se heurte aux résistances de cet agencement institué. Pour évoluer vers des modes de coordination permettant de préserver la diversité végétale, les représentations doivent s'accorder vers une conception partagée conciliant différentes logiques d'acteurs.

Mots-clés : Conventions, Valeurs, Marché, Semences, Revégétalisation

Réorganisations du marché des semences de revégétalisation

Un éclairage par les conventions

INTRODUCTION

Dans le fonctionnement actuel de l'économie, le constat est continuellement fait de la nécessité de réorganiser profondément les activités économiques pour évoluer vers une soutenabilité forte (Froger et al., 2016) et préserver des patrimoines naturels communs. Des activités à finalités environnementales se structurent dans de nombreux secteurs pour répondre à ces enjeux de gestion collective de ressources communes.

Dans les Alpes françaises, les prairies et pelouses d'altitude connaissent de nombreux aménagements entraînant la destruction de la végétation, principalement en domaines skiables et dans le cadre de la construction d'infrastructures. Nous nous intéressons ici aux opérations de revégétalisation menées pour reconstituer une végétation herbacée sur ces terrains remaniés, qui représentent 600 à 800 hectares par an (Dupré la Tour et al., 2018). Actuellement, les mélanges grainiers utilisés dans ces opérations sont presque exclusivement constitués de semences non locales, peu adaptées aux conditions bioclimatiques où elles sont introduites. L'introduction de ces plantes fourragères et à gazon sélectionnées pour l'agriculture ou l'horticulture pose des problèmes d'une part d'implantation ou de disparitions précoces du couvert végétal, et d'autre part de remplacement ou d'hybridation avec la flore locale (Vander Mijnsbrugge et al., 2010). Pour limiter ces risques, différents acteurs de l'écologie scientifique et de la restauration écologique s'organisent. Ils promeuvent la production et l'utilisation de semences d'origine locale permettant de préserver la diversité végétale. Leur ambition est d'accompagner la structuration de filières de semences locales, pour que celles-ci se généralisent sur le marché des semences de revégétalisation. Pour cela, ils conduisent différents projets opérationnels (Huc et al., 2018; Koch et al., 2015) et promeuvent une marque collective, Végétal Local (Malaval et al., 2015). Ces dispositifs se déploient dans le contexte d'un mode de gestion déjà institué, qui repose sur l'usage de semences non locales. Son organisation se structure autour de services souvent sous-traités, de la prescription à la maîtrise d'œuvre, et de la circulation de différents types de biens, des semences aux fertilisants et aux machines de semis. Les pratiques de revégétalisation constituent des modes de gestion des espaces remaniés,

qui s'inscrivent dans des filières et marchés de biens et services. Le développement des semences locales sur le marché appelle à une profonde réorganisation de l'ensemble du secteur de la revégétalisation. Comme les semences d'origine locale peuvent être produites par multiplication ou par récolte directe de mélanges grainiers en milieu naturel, la production recouvre un large ensemble de pratiques, qui peuvent prendre différentes formes d'organisation et d'échange. Le développement des activités de production et de restauration avec des semences d'origine locale rencontre un certain engouement, mais également de nombreuses résistances à tous les niveaux.

Un champ de recherche récent en sciences de gestion porte sur les mécanismes d'émergence de nouvelles formes de gestion de ressources communes à des fins de meilleure soutenabilité (Allaire et al., 2018; Berkowitz, 2014; Berthet, 2013; Labatut et al., 2013; Micheaux, 2017). Les formes de conception et gestion de ces ressources ont notamment été étudiées sous l'angle des biens communs, en caractérisant les processus menant non seulement à la gestion, mais également à la définition du commun. Dans notre cas d'étude, ce qui pourrait constituer un commun reste incertain malgré l'émergence de nouvelles pratiques, et les parties prenantes agissent selon des cadres de référence hétérogènes qui semblent déterminants. Nous souhaitons donc approfondir la dimension des systèmes de valeurs associées à la gestion des ressources, en mobilisant la théorie des conventions. L'approche conventionnaliste, qui part de l'hypothèse de la rationalité limitée des acteurs, permet d'examiner la dimension processuelle des multiples rationalités en jeu. Nous proposons ainsi une nouvelle perspective sur la gestion des communs.

Avec l'approche conventionnaliste nous envisageons les marchés dans leur dimension construite (Postel, 1998), comme des modes de coordination ou encore des agencements (Callon, 2017) où différentes logiques d'action se distinguent. Cette conception de l'agencement marchand comme vision élargie du marché nous permet de considérer conjointement le marché des semences, la filière de revégétalisation et les modes de gestion associés. Les agencements marchands reposent sur des activités de qualification et de *valuation*, que nous examinons en lien avec les activités de revégétalisation. Par cette approche nous cherchons à appréhender quelles sont les conditions matérielles et cognitives de la réorganisation du marché des semences de revégétalisation.

Les résultats présentés sont issus d'un travail de recherche-intervention mené depuis 2017 dans le cadre de projets de développement des semences d'origine locale pour la restauration

écologique. En premier lieu nous dressons un état des lieux des pratiques de revégétalisation et de la configuration organisationnelle générale, pour en dégager les principales conceptions. Nous examinons ensuite les réagencements engagés par l'action collective qui à travers la question des semences remet en cause tout un pan de l'agencement marchand.

1. CADRAGE GENERAL

1.1. LES SEMENCES DE REVEGETALISATION : UN OBJET DE GESTION

D'un point de vue sociotechnique, la restauration écologique constitue un ensemble de procédés choisis et mis en œuvre pour parvenir à une finalité. Elle implique de nombreux acteurs, à la fois dans la chaîne de prescription, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, dans les filières de fournitures, ainsi que dans la sphère administrative qui peut réguler les pratiques. En cela, elle soulève des problématiques de gestion et de coopération. Le champ des semences de restauration écologique se situe à l'intersection de trois domaines plus larges : les semences et autres ressources génétiques, les différentes formes de restauration et revégétalisation, et la conservation écologique. Les modes de gestion et de coopération de chacun de ces domaines ont fait l'objet d'études en sciences sociales (Allaire et al., 2018; Bonneuil & Thomas, 2009; Labatut et al., 2013; Rodriguez et al., 2018; Thomas et al., 2018; Tordjman, 2008), notamment en sciences de gestion sous l'angle des biens communs (Allaire et al., 2018; Labatut et al., 2013; Thomas et al., 2018). Les communs y sont envisagés dans leur dimension processuelle et construite : ils résultent de conceptions collectives qui intègrent des activités de production et de coordination pour maintenir ou renouveler la ressource (Labatut, 2013). Cette approche implique de retracer les formes de rationalités à l'œuvre dans ces processus de conception, qui reposent sur deux dimensions liées : la qualification et les objectifs de production. Comme dans notre cas d'étude les acteurs se réfèrent à des cadres de références hétérogènes, nous souhaitons ici approfondir le champ des registres d'action et des systèmes de valeurs à l'œuvre dans les modes de gestion de la ressource. Pour cela nous mobilisons la théorie des conventions, afin de proposer une nouvelle perspective sur la gestion des communs.

1.2. UNE APPROCHE PAR LES CONVENTIONS

La théorie des conventions, en tenant compte de la rationalité limitée et processuelle des acteurs, permet d'appréhender les marchés comme des modes de coordination en situation d'incertitude. En mettant l'accent sur la dimension construite et constamment renégociée des marchés (Postel,

1998), l'approche conventionnaliste permet d'y distinguer des intentionnalités et des registres d'action. L'intentionnalité des acteurs peut être envisagée au niveau stratégique, dans le sens de la recherche d'un intérêt ou d'un équilibre, et au niveau des valeurs, en faisant appel au concept de légitimation. L'approche permet ainsi d'articuler des logiques individuelles et des logiques collectives, en s'intéressant aux éléments cognitifs partagés dans les registres d'action (Gomez, 1998). Elle permet en particulier d'éclairer des formes de coordinations dynamiques faisant intervenir de multiples organismes et impliquant des interactions non routinières (Gkeredakis, 2014). Le modèle des économies de la grandeur apporte un éclairage sur les modes de justification en proposant comme cadre d'analyse des représentations collectives, une classification de systèmes de valeurs normatifs, les « mondes » (Boltanski & Thévenot, 1991). Au monde marchand, qui s'inscrit dans un principe supérieur de compétition et prend pour grandeur commune l'intérêt, viennent s'ajouter sept autres mondes (Boltanski & Chiapello, 1999; Lafaye & Thévenot, 1993), qui sont autant de grands types de légitimation. Ces mondes, moralement fondés sur différents principes supérieurs communs, forment un ensemble de référentiels normatifs pour les acteurs, dont les modes de justification peuvent être analysés comme des combinaison de mondes. Notamment, en situation de controverse environnementale où se jouent des enjeux environnementaux et marchands, les acteurs ne peuvent pas se reposer sur des logiques fixes mais doivent faire face à la question morale de ce qui est souhaitable pour le bien commun (Demers & Gond, 2020). Des compromis peuvent alors s'opérer par des formes d'hybridation ou d'alignement entre différents mondes permettant de concilier des valeurs, des logiques et des objectifs (Whelan & Gond, 2017). Le cadre des économies de la grandeur constitue ainsi un outil original pour cerner les valeurs auxquelles les acteurs se réfèrent et mieux comprendre les organisations (Amblard, 2003).

Nous mobilisons ici l'approche conventionnaliste parce que les cadres de références et les modes d'expression des acteurs apparaissent comme déterminants dans les choix d'approvisionnement en semences de restauration. La force régulatrice de la convention repose sur une « représentation normative partagée » (Rémillard & Wolff, 2009). Les représentations collectives se traduisent dans les valeurs attribuées à la flore locale, aux activités de restauration et aux semences de restauration. Les discours qui « précèdent, accompagnent ou suivent l'action » (Barbier, 1999) reflètent des conceptions collectives de la ressource, justifient et valorisent les pratiques. Partant de l'hypothèse que la réorganisation du marché doit passer par

une reconnaissance collective de la flore locale comme patrimoine commun, nous nous intéressons aux modes de qualification des semences et de la revégétalisation par les différents acteurs impliqués. Les qualifications de la ressource, résultent de processus collectifs fortement liés aux activités de prescription et de gestion (Debril et al., 2016; Girard et al., 2016). Elles constituent non seulement des indicateurs des visions d'acteurs et des degrés de connaissances sur la restauration en général et sur la ressource en particulier, mais elles forment également des éléments de communication dont l'influence opérationnelle et normative est majeure. Dans l'optique d'une « relation, forte et à double sens, entre qualification et prescriptions de gestion » (Girard et al., 2016), les enjeux de qualification sont décisifs pour leurs corollaires opérationnels et méritent, au même titre que ces derniers, d'être attentivement étudiés dans leur dimension performative.

Par l'examen de ce qui est valorisé, d'abord dans la revégétalisation avec des semences non locales, puis dans la restauration avec des semences locales, nous souhaitons identifier des facteurs de résistance et de changement au-delà des arguments avancés par les acteurs. Ce n'est pas seulement la nature des biens et services qui est renégociée, mais également leurs valeurs et les modalités de leur échange. Nous envisageons le concept de valeurs sous plusieurs angles : les valeurs monétaires des ressources, biens et services, les dynamiques de *valuations*, c'est-à-dire les processus d'évaluation et de valorisation (Vatin, 2013), et les valeurs morales associées aux mondes des économies de la grandeur. Pour comprendre les conditions de production et d'échange des semences locales, leur valeur doit être étudiée non seulement par une approche technico-économique, mais également, au-delà des coûts, dans sa dimension processuelle, projetée et construite par les différentes parties prenantes de la filière (Orléan, 2004). Lorsque des parties prenantes attribuent des valeurs aux produits ou ressources, ils s'appuient sur des combinaisons de grandeurs qui varient selon les situations (Kornberger et al., 2015). Ce sont ces combinaisons contenues dans la valeur des produits de marchés que nous nous attachons à identifier à travers l'étude des processus de *valuation*.

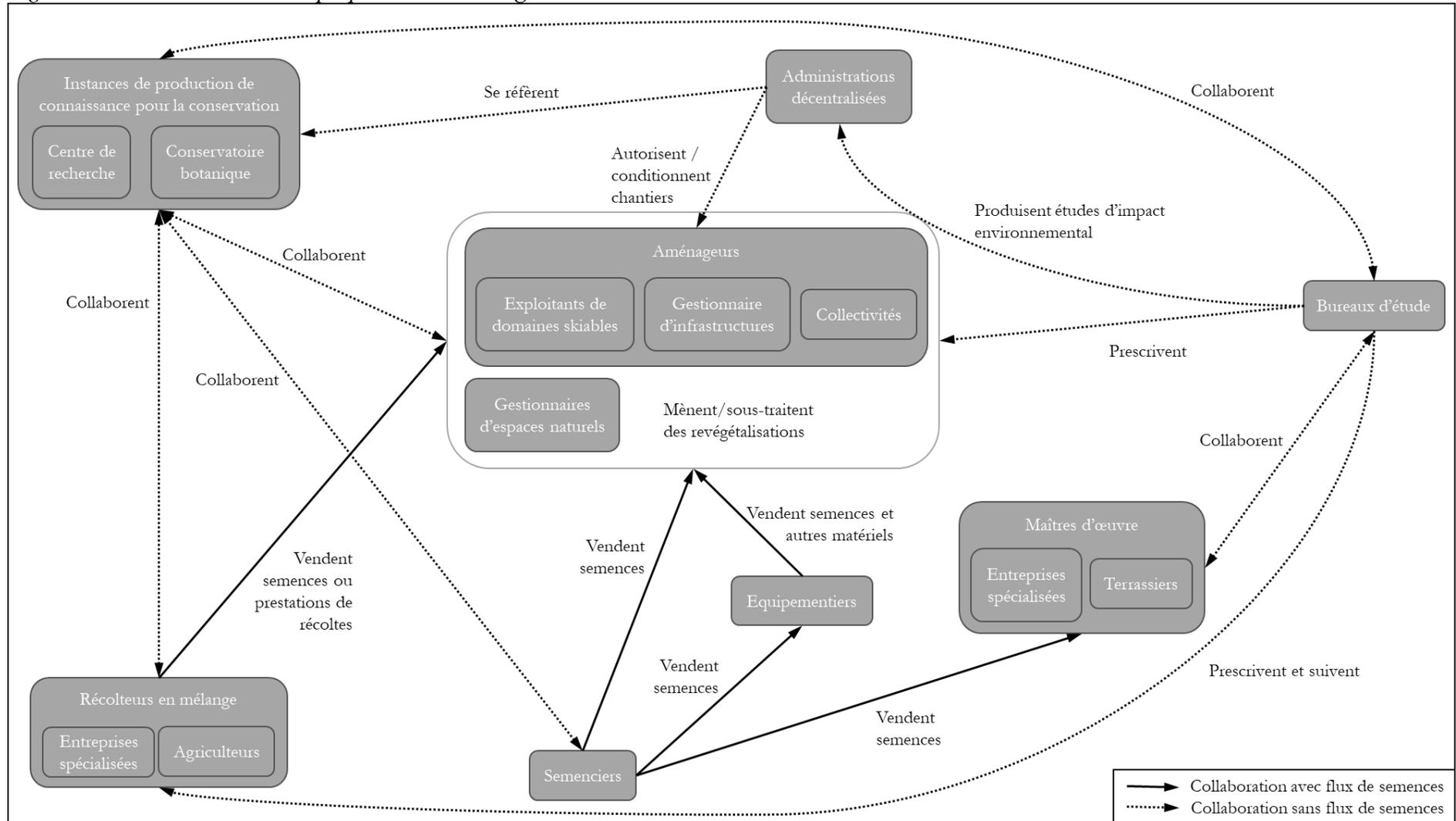
1.3. UNE DEMARCHE DE RECHERCHE-INTERVENTION

Les résultats présentés ici sont issus d'un travail de recherche-intervention mené depuis 2017 au sein du Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés en Montagne (LESSEM) d'INRAE (anciennement Irstea), dans le cadre de projets de développement des semences d'origine locale en restauration et d'une thèse portant sur ce cas d'étude. La posture de recherche-intervention

a permis d'engager une exploration de la filière tout en assumant un positionnement d'accompagnement du développement des semences d'origine locale. Dans cette forme de recherche collaborative, les questions de recherche sont discutées et ajustées au fur et à mesure avec les acteurs, ce implique une certaine indétermination des problématiques, précisées chemin faisant (Aggeri, 2016; David, 2012a). Etant parties prenantes des dispositifs opérationnels étudiés, notre posture est fortement polarisée par les activités de développement des semences locales. L'observation interactive in situ nous a permis d'accéder à une situation de gestion composée d'une dimension opérationnelle et d'une charge de sens projetée sur les pratiques (Arnaud, 1996). Nous avons procédé de manière itérative par collecte et recoupement des données, formulation d'hypothèses par abduction (David, 2012b; Moisdon, 2007), confrontation des hypothèses auprès des acteurs et transfert de connaissances au fil de la recherche.

Les données ont été collectées d'abord dans le cadre d'une enquête menée dans le cadre du projet Sem'lesAlpes (Huc et al., 2018), sur les besoins en semences d'herbacées et les réponses existantes et potentielles, puis plus généralement au cours des projets opérationnels et du travail de thèse. Ces données sont principalement qualitatives mais comportent aussi des éléments quantitatifs, notamment sur les pratiques de revégétalisation en domaines skiabiles et les coûts comparés des modes de restauration. Le corpus de données se compose de deux séries de 76 et 14 entretiens semi-directifs, de questionnaires, de courriers électroniques, d'échanges informels, de comptes rendus de réunion, de documents de projet et de notes d'observations. Les groupes d'acteurs impliqués sont tout aussi hétérogènes, intervenant à tous les niveaux de la production de semences et de la revégétalisation (Figure 1). Les données primaires (obtenues directement auprès des acteurs) et secondaires (archives ou documents « indépendants du chercheur ») ont été systématiquement conservées et classifiées de manière à constituer le matériau de base de notre recherche.

Figure 1 – Réseau d'acteurs impliqués dans la revégétalisation de milieux ouverts d'altitude



2. UN MARCHÉ CONTESTÉ

A travers une description centrée sur les activités de revégétalisation (Dumez, 2011), nous dressons d'abord un état des lieux des pratiques de revégétalisation, les acteurs principaux (Fig. 1) et leur organisation. Pour comprendre la situation, il est nécessaire de différencier ce qui relève des énoncés performatifs dans les discours d'acteurs et que l'on peut mettre du côté de l'action à décrire, et ce qui constitue des présupposés d'acteurs sur la situation. Ces deux aspects étant profondément imbriqués, l'analyse descriptive doit confronter les pratiques observées et les données discursives pour en identifier les cohérences et dissonances. C'est ce à quoi nous nous attachons dans les parties ultérieures qui traitent des qualifications et *valuations* observées.

2.1. UN MARCHÉ CENTRÉ SUR LES SEMENCES NON LOCALES

Les principaux aménageurs amenés à réensemencer des terrains sont les domaines skiables, qui représentent 92,1% des surfaces revégétalisées (Dupré la Tour et al., 2018). Ces opérations font généralement suite à des travaux d'aménagements en stations. D'autres types d'acteurs mènent des opérations de revégétalisation, notamment dans le cadre de réouvertures d'alpages et de construction ou d'entretien d'infrastructures électriques ou routières, ce qui représente 7,6% des surfaces revégétalisées. Enfin, des gestionnaires d'espaces naturels peuvent être amenés à réaliser des réensemencements sur de petites surfaces (0,3%), suite à des dégradations dues aux aléas bioclimatiques, à de petits chantiers ou à l'érosion de sentiers sur fréquentés.

Étant donné qu'une très large majorité des opérations de réensemencement est réalisée en domaines skiables, nous nous concentrons ici sur la caractérisation des pratiques de revégétalisation en stations. Ces opérations de réensemencement en domaines skiables ont été initiées dans les années 1980 et se sont ensuite généralisées, pour devenir une étape systématique après un remaniement de terrain. Au sein des exploitants de domaines skiables, la revégétalisation représente une part subsidiaire de l'activité, et sa réalisation est souvent sous-traitée. Les réensemencements sont généralement faits par hydroseeding, ou semis hydraulique, avec un hydroseeder, qui propulse à l'aide d'une lance un mélange constitué d'eau, de semences, d'agents fixateurs, et éventuellement, d'engrais et de fibres de cellulose. Cette technique de revégétalisation permet d'atteindre des zones de talus ou des pentes non accessibles, sur de grandes surfaces, et de fixer les semences au sol.

Dans le cas de la sous-traitance, la revégétalisation est souvent intégrée dans un autre lot comme le terrassement. C'est alors le sous-traitant terrassier qui sous-traite à son tour la revégétalisation

à une entreprise d'hydroseeding. Les sociétés spécialisées dans ce type de services se chargent généralement elles-mêmes de l'approvisionnement en adjuvants et en semences.

Selon leurs statuts, les exploitants de domaines skiables réalisent des appels d'offre soumis ou non aux règles de marchés publics, mais dans les deux cas le processus d'approvisionnement en semences est similaire. Des cahiers des charges ou cahiers des clauses techniques particulières listent les conditions à remplir par les prestataires ou fournisseurs. Ces documents sont généralement peu détaillés pour ce qui concerne l'approvisionnement en semences, et le prix est un critère d'attribution prépondérant. Le fournisseur de semences, qui peut être semencier ou intermédiaire entre un semencier et le client, apporte un lot de mélange grainier dont la composition suit les caractéristiques suivantes. Les mélanges sont constitués d'un nombre restreint d'espèces, pour la plupart issues de cultivars¹ sélectionnées pour produire des fourrages ou des gazons, dont la diversité est réduite pour remplir les critères d'homologation.² Une grande partie de ces graines est importée, mais il est difficile de connaître la provenance exacte de chaque espèce constitutive des mélanges finaux.

D'un point de vue réglementaire, les modalités de la revégétalisation sont peu contraintes. Les projets d'aménagement sont soumis à l'évaluation environnementale à partir d'une certaine emprise³ et doivent faire des demandes d'autorisation auprès des administrations décentralisées. Celles-ci peuvent donner des recommandations concernant la revégétalisation, par exemple en encourageant l'utilisation de semences d'origine locale, mais cela n'a pas de caractère obligatoire. Les bureaux d'étude chargés de réaliser des évaluations environnementales prescrivent des mesures pour limiter les impacts des aménagements. Néanmoins, ils ne proposent l'usage de semences d'origine locale que dans certains cas particuliers, sur des sites à enjeux environnementaux spécifiques ou à la demande d'aménageurs.

¹ Les cultivars sont des variétés cultivées obtenues par sélection.

² La réglementation générale des semences oblige en effet à n'utiliser que des variétés sélectionnées pour une grande partie des espèces. Cette législation a été conçue pour encadrer la commercialisation des semences agricoles et horticoles, mais elle a également structuré le marché des semences de revégétalisation.

³ Projets d'une superficie supérieure ou égale à 2 ha en site vierge, et à 4 ha hors site vierge. Est considéré comme « site vierge » un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief. Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

2.2. SEMANTIQUE DE LA REVEGETALISATION, DE LA FLORE ET DES SEMENCES : LA TENDANCE D'UNE QUALIFICATION INDIFFERENCIEE

La faible reconnaissance de cette biodiversité « ordinaire » se manifeste notamment par l'usage d'une sémantique globale de la revégétalisation, la flore et les semences. Les acteurs impliqués dans l'agencement marchand précédemment décrit emploient une terminologie particulière qui renvoie à des objectifs techniques limités pour les opérations menées, et qui reflète la conception que les acteurs ont de la végétation herbacée et de leurs propres pratiques.

Le terme de revégétalisation fait référence à des opérations de reconstitution d'un couvert végétal, quelles que soient les techniques et les semences employées. Il désigne donc un procédé spécifique de restauration (Granjou et al., 2010), mais reste un terme générique, qui ne suppose pas d'exigence écologique particulière. Les termes de revégétalisation et d'engazonnement ont généralement remplacé le terme de reverdissement, souvent utilisés dans les années 1980 et 1990 en domaine skiable (Granjou et al., 2010). La terminologie continue néanmoins de varier, notamment en fonction des types d'acteurs. Le reverdissement renvoie à un enjeu d'intégration paysagère, l'enherbement et l'engazonnement comprennent déjà la notion de végétal, même si la qualification d'herbe ou de gazon est réductrice, et la revégétalisation englobe plus largement la végétation à réimplanter.

Les termes employés pour désigner les opérations réalisées renvoient non seulement à des manières de considérer les composantes de l'écosystème, mais également aux objectifs de ces opérations. Notre enquête par questionnaire auprès des exploitants de domaines skiables a montré que leurs principales attentes pour la revégétalisation sont la lutte contre l'érosion et la stabilisation du sol, la conservation du manteau neigeux, la durabilité du couvert végétal et l'intégration paysagère des aménagements. Ces attentes renvoient à des enjeux technico-économique pour les aménageurs, qui souhaitent assurer un maintien des sols, de la végétation et de la neige pour leur activité touristique. D'autres attentes apparaissent en second lieu : la rapidité d'établissement du couvert végétal, la protection des milieux et la préservation des espèces, ainsi que la valeur fourragère ou pastorale. Les zones exploitées l'hiver pour le tourisme sont en effet souvent des alpages ou prairies de fauche exploitées l'été pour l'élevage. Ces enjeux non touristiques sont considérés par les gestionnaires comme importants, mais secondaires. Ils dépassent à la fois la dimension économique et l'échelle de l'exploitant de domaine skiable, et correspondent à ce qui pourrait relever d'un bien commun s'il était reconnu

comme tel. Pour les procédés de revégétalisation, cela peut se traduire par un rang non discriminant dans les critères de choix : l'efficacité économique prime. Ces critères se retrouvent dans le choix des semences, où le prix et la technicité sont déterminants.

Le registre de discours sur la revégétalisation reflète une conception largement partagée qui envisage la composante végétale comme un produit technique, pouvant être amélioré et adapté aux problématiques rencontrées. La dimension patrimoniale de la végétation des espaces remaniés est peu reconnue : le critère esthétique d'intégration paysagère indifférencie dans une certaine mesure la flore initiale et la flore ressemée - l'herbe -, tandis que la diversité spécifique et génétique n'est pas directement considérée. Dans cette conception, l'herbe constitue une entité en soi, dont la composition est invariable.

Pour d'autres acteurs de la revégétalisation, les objectifs principaux diffèrent de ceux des stations, en particulier pour les gestionnaires d'espaces naturels, qui mettent la conservation du patrimoine au cœur de leurs activités. À l'exception de ces derniers, il existe au sein de tous les groupes d'acteurs une diversité de positionnements dans les discours relatifs aux opérations menées, même s'ils sont fortement polarisés par la conception d'une végétation herbacée non différenciée. Au-delà d'une différence de justification, avec d'un côté le registre marchand et industriel d'exploitants de domaines skiables, et de l'autre le registre vert et civique de gestionnaires d'espaces naturels (Boltanski & Thévenot, 1991; Lafaye & Thévenot, 1993), les différentes qualifications reflètent des connaissances diverses de la ressource. Comme la conservation est le cœur d'activité des gestionnaires d'espaces naturels, leur connaissance de la flore d'origine est développée à un niveau scientifique, naturaliste. Pour les exploitants de domaines skiables, la revégétalisation est une activité annexe et souvent sous-traitée, alors que l'activité principale ne porte pas directement sur le vivant. De ce fait, la connaissance de la biodiversité et de ses composantes est généralement assez limitée, ce qui aboutit à une ontologie indifférenciée de la flore herbacée.

La qualification indifférenciée de la flore se retrouve également chez les fournisseurs de semences non locales, qui pour leurs gammes « enherbement », mettent en avant l'adaptation des mélanges grainiers aux milieux ouverts d'altitude. Les noms de mélanges de semences non locales se rapportent souvent aux milieux d'origine : « alpages », « fleurs de montagne », « alpin », etc. Ces qualifications de marché contribuent à entretenir la conception d'une flore sinon indifférenciée, du moins interchangeable. En effet, de telles dénominations peuvent être

envisagées comme les reflets des représentations relatives à cette organisation dominante, mais également comme des actes de performance (Aggeri, 2017) qui définissent les produits et leurs valeurs. En ce sens, elles entretiennent la non reconnaissance de la flore locale comme patrimoine naturel commun, et stabilisent la configuration du marché.

2.3. L'ADAPTATION DES DISCOURS PAR UNE RHETORIQUE ENVIRONNEMENTALE QUI VALORISE LES PRATIQUES INSTITUEES

Les dénominations relatives aux procédés de revégétalisation et à la flore ont une portée performative, en ce qu'elles sont intégrées dans des registres de justification et de valorisation des activités menées. Pour une partie des aménageurs, l'intégration des différents enjeux environnementaux dans leurs demandes d'autorisation procède d'une stratégie plus globale de facilitation des dossiers administratifs. Les discours sur le réensemencement font ainsi souvent partie intégrante d'une communication « environnementale » plus générale, visant à mettre en avant des pratiques considérées comme durables. L'analyse de ces discours et leur confrontation aux pratiques permet d'examiner dans quelle mesure des inflexions dans la communication des acteurs peuvent permettre de maintenir les pratiques instituées, et dans quelle mesure elles reflètent une perception critique de ces pratiques.

Le fait de procéder à des réensemencements en domaines skiables est régulièrement présenté comme une démarche en soi remarquable, alors qu'elle est rendue nécessaire par les travaux menés, et qu'elle est dans l'intérêt de la station puisqu'elle permet de limiter l'érosion et de mieux maintenir la neige. Granjou et al. (2010) ont montré le potentiel « effet pervers » de ce discours : « Le fait de disposer d'un procédé permettant une réparation relative des terrains légitimerait le fait même de réaliser les travaux. » Certains aménageurs valorisent également l'utilisation de certains mélanges grainiers généralement d'origine non locale mais composés en partie d'espèces naturellement présentes dans les milieux à restaurer. Les mélanges grainiers d'origine non locale testés par le Cemagref⁵ des années 1980 au début des années 2000 sont notamment mis en avant comme garantie écologique. D'autres types de mélanges d'origine non locale font l'objet d'une communication de semenciers et aménageurs, mettant l'accent sur la notion de qualité, qui renvoie à des caractéristiques plus techniques qu'écologiques. L'existence

⁵ Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts, ancien nom d'Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

de différentes « formules semences » ou « solutions végétales » peut ainsi être justifiée non pas par la diversité de milieux naturels, mais par les différents usages de l'espace aménagé⁶. La notion d'« utilisation en 0 phyto chimique » met également en avant l'idée de pratiques durables, alors que l'utilisation de phytosanitaires dans les zones revégétalisées n'aurait pas d'intérêt technique ni économique.

L'utilisation de compost de déchets organiques est également présentée par certains exploitants de domaines skiables comme pratique durable, en cohérence avec les recommandations passées du Cemagref (Dinger et al., 1999). Pourtant, ces amendements apportent des modifications supplémentaires à la composition des sols, ce que les écologues de la restauration tenants des semences d'origine locale estiment dommageable. Pour la germination des semis de cultivars adaptés à des milieux plus riches que ceux d'origine, une fertilisation est en effet nécessaire, alors que la flore locale est adaptée aux sols pauvres d'altitude. C'est donc l'usage de cultivars qui rend nécessaire l'épandage de fertilisants, que l'on considèrera plus durable s'ils sont d'origine organique.

Dans les discours d'aménageurs relatifs à la revégétalisation, d'autres thématiques sont avancées, comme les mesures relatives à la conservation du tétras-lyre, qui n'ont pas de rapport direct avec les réensemencements. Ces différents enjeux de biodiversité sont néanmoins réunis dans les dossiers d'évaluation environnementale et au sein d'instances telles que les observatoires de l'environnement des stations. Les discours relatifs aux différentes mesures forment une rhétorique environnementale qui favorise la validation administrative des projets d'aménagement et la communication auprès du grand public autour d'une image de marque. Néanmoins, concernant l'origine des semences de revégétalisation, l'adaptation des pratiques reste limitée. L'enquête que nous avons menée en 2017-2018 a ainsi permis d'estimer à partir des données des ventes de producteurs que la part des semences d'origine locale représentait environ 1% des semences commercialisées (Dupré la Tour et al., 2018).

Les choix d'approvisionnement en mélange grainiers sont, on l'a vu, en grande partie déterminés par les prix. La prépondérance de la valeur économique et technique des semences renvoie à la fois à la conception indifférenciée de la flore herbacée et à la subsidiarité de

⁶ Alpiro (2019). "Semis de graines, bike Park et énergie renouvelable à Serre Chevalier." [Consulté le 16/05/2019]. <http://www.alpiro.com/semis-de-graines-bike-park-et-energie-renouvelable-a-serre-chevalier>.

l'activité de restauration. Les budgets des travaux d'aménagement relatifs notamment aux remontées mécaniques et à la « neige de culture » sont sans commune mesure avec ceux de la revégétalisation, qui selon un acteur du pastoralisme, relève de la « peinture des murs » dans un chantier de bâtiment. Si l'investissement se concentre sur les infrastructures industrielles et si la rhétorique environnementale s'attache à en minimiser les effets, c'est que la valeur projetée sur la flore détruite est du même ordre que celle des mélanges grainiers communément utilisés, c'est-à-dire minime. Pour qu'une gestion s'institue autour d'un bien commun, il manque une reconnaissance de la valeur de ce bien et la perception de son érosion.

3. QUELS REAGENCEMENTS DU MARCHÉ DES SEMENCES ?

Dans la situation exposée, les conceptions divergent sur ce qui constitue un « bon » marché. D'un côté, l'agencement du marché de la revégétalisation avec des semences non locales a atteint un stade routinier satisfaisant pour une partie des acteurs, principalement des aménageurs, des producteurs de semences non locales et des entreprises de maîtrise d'œuvre. D'un autre côté, depuis les années 2010 la communauté scientifique et praticienne de l'écologie de la restauration cherche à infléchir l'agencement marchand, au nom d'un enjeu commun de préservation de la biodiversité. Partant du constat du décalage entre les pratiques existantes et les recommandations écologiques, ils se mobilisent pour promouvoir l'usage de semences locales et accompagner le développement de filières. Par la remise en cause du produit semences, c'est donc un pan entier du marché qui est remis en question, des aspects relativement modifiables (les critères de choix, la préparation des sols) aux plus résistants (la réglementation, l'oligopole des semences de restauration). Au sein de l'agencement marchand en place, une résistance passive et active s'articule autour de la conception d'une végétation herbacée indifférenciée. Le clivage est accentué par les différences d'acceptation des semences locales selon les acteurs : alors que les scientifiques parlent d'origine génétique, d'autres acteurs peuvent considérer comme locales des semences d'une espèce naturellement présente mais cultivées sur d'autres continents. La confusion est entretenue de manière plus ou moins volontaire par certains acteurs du marché pour relativiser la notion et renforcer leurs positions. En dépit des résistances rencontrées, des changements s'opèrent au sein de l'agencement marchand. Czarniawska (2009) a montré comment la sélection des idées s'opère dans l'attention limitée des acteurs et des organisations. Une idée ne peut s'installer que si elle a déjà fait son chemin dans l'esprit de nombreuses personnes. S'ensuit alors un processus de

traduction des idées en actions. Dans cette perspective, nous constatons des changements ces dernières années dans les valeurs et les discours d'acteurs du marché, qui tendent vers ce que nous appelons une « rhétorique environnementale » globale. Cependant l'évolution des pratiques de revégétalisation reste limitée. Cette rhétorique environnementale ne correspond pas au changement de catégorisation ontologique qui pourrait profondément modifier l'organisation de marché (Whelan & Gond, 2017) : les semences restent d'abord un produit technique. Néanmoins, l'intégration de la notion d'origine des semences dans les discours d'aménageurs est aussi un signe d'émergence d'une perception critique de l'agencement de marché dominant.

3.1. ENJEUX DE PRODUCTION ENTRE RECOLTE DIRECTE ET MULTIPLICATION

Le développement des semences d'origine locale suppose d'organiser des modes de production alternatifs par rapport à l'agencement marchand en place. Pour aboutir au produit semences locales par récolte directe ou par multiplication, l'organisation de la production doit être différente du modèle dominant.

La récolte directe de semences en mélanges peut se faire par différentes méthodes, qui doivent toutes comporter une étape préalable d'identification d'une zone de récolte écologiquement proche de la zone à restaurer. La récolte doit ensuite faire l'objet de négociations avec l'exploitant de la prairie ou du pâturage, qui doit être mis en défens jusqu'à la récolte. D'un point de vue organisationnel, les méthodes de récolte directe impliquent l'identification de sites de récolte pertinents, ce qui suppose de réaliser des inventaires floristiques pour vérifier que la flore est d'origine. Les récoltes doivent être négociées avec les éleveurs et alpagistes, qui ne sont pas forcément enclins à vendre une partie de leurs fourrages. L'enjeu d'autonomie fourragère est souvent important dans les territoires alpins où l'élevage de ruminants est une activité structurante. Pour toutes ces raisons, les récoltes directes de semences sont limitées par la disponibilité de prairies permanentes et pâturages, et sont actuellement très peu pratiquées.

La production de semences par multiplication consiste à cultiver des semences d'espèces pures pour ensuite constituer des mélanges grainiers. Elle reste aujourd'hui limitée - bien que croissante - et repose aujourd'hui sur un nombre très restreint de producteurs. Un opérateur historique, Phytosem, concentre la quasi-totalité de la production de semences d'herbacées Végétal Local pour la zone Alpes. Pour répondre à la demande croissante de semences de la marque Végétal Local, l'entreprise intensifie actuellement sa production sous la marque, par

opposition à ses productions « historiques » hors référentiel de marque. Le modèle de commercialisation consiste à produire des mélanges mixtes composés majoritairement de semences de cultivars pour les espèces à certification obligatoires, achetées à des fournisseurs de semences non locales. Les semences d'origine locale sont intégrées dans ces mélanges comme adjonctions à la base non locale constituée de graminées et de légumineuses. La logique de ce modèle ne remet donc pas directement en cause le fait d'écarter les semences à certification obligatoire de la production en Végétal Local. Enfin, dans une perspective de potentielle transition vers des mélanges de semences exclusivement Végétal Local, un travail de recherche et développement est nécessaire sur plusieurs années pour amplifier des stocks de semences de nouvelles espèces, les multiplier et tester de nouvelles compositions de mélanges en revégétalisation.

Alors que la demande de semences d'origine locale est en augmentation, les deux modes de production sont loin de pouvoir y répondre entièrement en termes de quantités. Pour initier la transition vers l'usage de semences Végétal Local, plusieurs grands domaines skiables se sont engagés à faire des commandes de mélanges mixtes constitués à 20% de semences Végétal Local pour une partie de leurs ensemencements - la part des semences Végétal Local ayant vocation à augmenter les années suivantes. Un enjeu est en effet de sécuriser les débouchés pour le producteur qui porte l'investissement.

3.2. LA MARQUE COLLECTIVE VEGETAL LOCAL, UN STANDARD VOLONTAIRE POUR GARANTIR L'ORIGINE ET STABILISER LA QUALIFICATION

L'action collective en faveur des semences d'origine locale a débouché sur la mise en place d'une marque collective, Végétal Local, qui a pour objectif de garantir l'origine locale et la diversité génétique des semences estampillées. Dans un marché où la notion de semences locales n'est pas régulée, la marque certifie l'origine et la diversité du matériel végétal. Elle constitue un standard de qualité institutionnalisé, basé sur une convention de qualité mise en place par le biais de procédures de certification et de *valuation* (Allaire, 2010). En tant que standard volontaire, le référentiel de marque répertorie des pratiques mises en œuvre par les producteurs les signale aux opérateurs pour les informer des qualités intrinsèques du produit (Fouilleux & Loconto, 2017). Le référentiel apporte donc un ensemble d'informations basé sur un savoir commun institué. La reconnaissance par les parties prenantes d'une qualité supérieure du produit légitime son surcoût et assure son intégration sur le marché. Les pouvoirs publics

soutiennent la marque à travers le portage de la marque par l'Office Français pour la Biodiversité et les incitations des administrations décentralisées à utiliser des semences Végétal Local. Ce positionnement politique repose sur l'attente que les acteurs concernés s'astreignent d'eux-mêmes à en faire l'usage dans leurs activités (Aggeri, 2005). Le fonctionnement d'un tel signe de qualité se base sur la reconnaissance par les clients de cette qualité supérieure. Un enjeu décisif de la marque Végétal Local est d'accéder à cette reconnaissance, ce qui nécessite une sensibilisation des aménageurs aux enjeux de conservation de la biodiversité herbacée. En effet, la reconnaissance n'est pas directement compatible avec la conception d'une flore indifférenciée exposée précédemment.

Comme la notion d'origine locale est par définition relative et soumise à interprétation, un enjeu de la marque est de stabiliser une acception commune de ce qu'est l'origine locale d'un matériel végétal local, pour l'ensemble des acteurs impliqués. En-dehors du référentiel de la marque, la notion d'origine locale, sauvage, ou d'écotype alpin, n'est pas règlementée ni régulée. L'enquête a ainsi montré qu'une grande partie des exploitants de domaines skiables estimait que les semences qu'ils utilisaient étaient partiellement ou totalement locales, alors qu'il ne s'agissait pas de semences locales sur le plan de l'origine génétique. Cette situation renvoie au constat d'une multiplicité de conceptions de la notion de local, qui pourrait s'appliquer au lieu de multiplication, à la localisation du fournisseur - qui peut importer les semences -, voire aux noms de mélange évoqués précédemment. Le flou sur la notion de local est également alimenté par des stratégies commerciales que nous avons détaillées plus haut. Le problème de décalage entre les acceptions de l'origine locale reflète, on l'a vu, un problème de reconnaissance du patrimoine. La confusion est probablement en partie intentionnelle et en partie involontaire, mais dans les deux cas il est nécessaire d'aligner les conceptions d'acteurs sur une délimitation commune de ce qui est qualifié de local.

3.3. VALEURS MONETAIRES, VALEURS PROJETEES : UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE

Un argument très fréquemment avancé par différents acteurs pour justifier l'usage de semences non locales est celui du surcoût financier des semences d'origine locale. Pourtant, en comparant les coûts de la revégétalisation avec des semences locales et non locales, on constate que la différence de coût est sans doute à relativiser.

Pour évaluer la différence de coûts entre différents modes de revégétalisation, nous avons procédé à des calculs de coûts, d'une part pour la revégétalisation avec des semences issues de

la multiplication, et d'autre part pour une opération de transfert de foin. Des données réelles de coûts de revégétalisation, fournies par des gestionnaires de très grands domaines skiabiles et un semencier, nous ont permis de synthétiser et simuler des coûts globaux. Nous avons réalisé une comparaison des coûts de revégétalisation avec des semences non locales et des semences en partie locales, dans différents cas de figure (chantiers peu techniques avec des pentes modérées, chantiers sur des sites similaires mais avec un deuxième semis et l'achat de fertilisants, et chantiers à haute technicité). Dans la revégétalisation avec des semences en partie locale, le surcoût des semences est en grande partie compensée par une moindre densité de semis et la diminution des amendements. De la même façon, pour l'opération pilote de transfert de foin que nous avons suivie, les coûts du changement de méthode sont limités. Alors que la surface restreinte implique une « déséconomie d'échelle », que l'épandage n'a pas été mécanisé et que le foin a été payé plus cher que sa valeur de base, le coût final est inférieur au coût total de la sous-traitance habituelle de la revégétalisation avec des semences non locales. Ce coût ne comprend pas le long travail d'identification du site de récolte, de négociation avec l'alpagiste et de coordination du chantier. Cependant, la réalisation d'une telle opération pourrait être optimisée si elle était répétée et si chacune des étapes devenait une routine.

D'autre part, l'enquête a également montré une forte variabilité du coût des semences dans le budget global de revégétalisation, ainsi qu'une forte variabilité des coûts de revégétalisation à l'hectare. Ces variabilités s'expliquent par l'hétérogénéité des sites à restaurer, mais nous faisons également l'hypothèse qu'elles sont dues à une faible optimisation de la revégétalisation, qui est, on l'a dit, une activité annexe.

Dans le cas de réensemencements de mélanges issus de la multiplication comme dans celui du transfert de foin, le surcoût entraîné par l'utilisation de végétal d'origine locale est donc à relativiser. La difficulté n'est a priori pas due à un problème de valeur monétaire des semences, mais plutôt, nous en formulons l'hypothèse, un problème de représentation. Dans le cas des semences multipliées, les aménageurs peuvent se représenter que l'optimisation de leurs budgets passe par un prix de la semence au kilogramme le plus faible possible, sans prendre en compte les économies réalisées sur les opérations globales. La revégétalisation étant une activité annexe, la répartition du budget dans les différents postes n'est pas forcément rationalisée de manière optimale, et les différents maillons de sous-traitance peuvent accentuer cette tendance. Il s'agit donc pour les aménageurs d'accepter d'acheter des semences dont le

prix au kilogramme est sensiblement plus cher, et d'adapter l'ensemble de leurs itinéraires techniques, ce qui représente un investissement. Dans le cas du transfert de foin, la répétition d'une telle pratique passe par une anticipation et une implication sensiblement plus importante de l'aménageur que lorsqu'il sous-traite l'ensemble de la revégétalisation.

4. DISCUSSION ET CONCLUSION

Actuellement, la revégétalisation avec des semences locales reste à un stade émergent et n'a pas encore atteint un stade de routine dans l'organisation. Cette dynamique d'émergence alimentée par les acteurs de l'écologie de la restauration se heurte à une autre, celle de la réappropriation des nouvelles attentes par le marché en place. La contestation de l'agencement dominant par de nouveaux acteurs entraîne une situation qui s'apparente à une « crise conventionnelle » (Gomez, 2003), où la norme est mise en tension. La convergence d'intérêts pour la généralisation des semences locales est conditionnée notamment par une conception commune de la nature et de l'intérêt des semences locales. Or la rhétorique environnementale évoquée précédemment peut également consolider le marché existant en neutralisant les critiques (Boltanski & Chiapello, 1999). Relativiser la notion de semences locales ou produire un discours globalement « environnementalisé » peut éviter aux acteurs de réformer leurs pratiques. L'enjeu de stabilisation d'une acception commune binaire à travers la marque Végétal Local en est d'autant plus décisif.

Dans ce contexte, l'évolution des exigences des administrations vers l'utilisation de semences d'origine locale peut avoir un fort effet de levier envers les aménageurs. Si les administrations demandent, voire exigent l'usage de végétal local, les aménageurs pourraient alors inscrire de nouvelles pratiques dans des stratégies environnementales plus globales. Pour cela, la démarche doit pouvoir être reconnue par d'autres instances que l'aménageur : les administrations, les partenaires, les clients notamment. Un enjeu de la marque Végétal Local est donc d'accéder à une reconnaissance commune de la qualité du végétal qui en bénéficie, vis-à-vis d'acteurs clés et en particulier des administrations amenées à attribuer des autorisations de chantiers. Par rapport à la valeur projetée sur la flore locale, l'effet de levier serait alors en quelque sorte inversé : si les autorisations d'aménagements sont conditionnées par l'utilisation de semences locales, c'est alors la valeur de l'aménagement qui motiverait l'utilisation de semences locales.

Une telle évolution pourrait permettre d'amorcer de nouvelles pratiques, mais pour pérenniser l'usage des semences locales, l'ensemble des acteurs impliqués devrait à terme reconnaître leur

intérêt pour la conservation de la biodiversité. Cette reconnaissance partagée, qui est un objectif des différents dispositifs d'action collective en faveur des semences locales, passe par des apprentissages collectifs déjà à l'œuvre. Les différents acteurs impliqués dans ces dispositifs ont déjà mutuellement partagé et intégré des connaissances et logiques des autres. Ces apprentissages collectifs sont à poursuivre de manière active pour que l'usage des semences locales s'intègre dans les stratégies des uns et des autres, et s'institue dans les pratiques.

Une évolution vers des représentations sinon partagées, du moins permettant de concilier les différentes logiques d'acteurs, nécessite l'élaboration collective d'une nouvelle convention de gestion compatible avec différents systèmes de valeurs. C'est d'ailleurs déjà ce que différents acteurs s'attachent à faire lorsqu'ils argumentent pour un mode de gestion en mobilisant les valeurs de leurs interlocuteurs. C'est le cas quand des exploitants de domaines skiables listent l'ensemble des mesures environnementales qu'ils appliquent aux tenants des semences locales, ou symétriquement lorsque des scientifiques (en l'occurrence nous-mêmes) présentent des calculs de rentabilité de revégétalisations opérées avec des semences locales à des aménageurs. Dans ces cas de figure, les exploitants de domaines skiables se réfèrent aux valeurs de la grandeur verte qu'ils attribuent à leurs interlocuteurs, et inversement les scientifiques se réfèrent aux épreuves des grandeurs marchandes et industrielles qu'ils prêtent aux aménageurs. Ces tentatives visent à enrôler mais aussi à concilier des valeurs et des objectifs pour atteindre un compromis. Face à la possibilité du compromis, d'autres types de justification s'appliquent également selon les acteurs, qui peuvent exercer des influences fragilisant, déconstruisant ou affrontant le compromis en intégrant ou remettant en cause les valeurs en jeu (Demers & Gond, 2020; Rémillard & Wolff, 2009).

L'examen des conditions et des mécanismes d'émergence de nouvelles conventions nous amène à les envisager dans leur dynamique d'agrégation et d'intégration d'éléments multiples. La gestion de ressources environnementales repose sur des réseaux hétérogènes et doit intégrer différentes sources de connaissances et d'expertises, et en particulier les savoirs locaux et profanes (Newig et al., 2010). Concevoir des conventions de gestion pour ces ressources implique donc des apprentissages collectifs, permettant à chacun « d'apprendre « de » et « par » les autres sans pouvoir stipuler *a priori* les connaissances communes entre acteurs » (Hatchuel, 2000). L'apprentissage et la compréhension mutuelle des logiques d'acteurs élargissent les connaissances communes, conçues non pas comme un « Common Knowledge » qui par sa

stricte transparence remet en cause la nécessité d'une convention (Postel, 1998), mais comme un ensemble de repères partagés en perpétuel ajustement. Examiner les évolutions et réagencements des rationalisations permet ainsi d'éviter le travers qui consisterait à minimiser les apprentissages et décisions d'acteurs et les noyant dans leurs dynamiques contextuelles (Bollecker & Durat, 2006). L'émergence d'une convention de compromis nécessite bien l'apprentissage mutuel des valeurs et ontologies des autres acteurs.

L'intérêt de l'approche conventionnaliste est donc triple. D'une part elle permet d'examiner les différents positionnements, y compris le nôtre, à partir de leurs valeurs sous-jacentes et en reconnaissant la « commune humanité » (Boltanski & Thévenot, 1991) de toutes les parties prenantes. Cette mise à distance apporte un cadrage profitable à la réflexivité sur notre positionnement de recherche-intervention (Gomez, 2003), fortement polarisé par l'enjeu d'une transition. L'approche par les conventions permet d'autre part d'articuler des logiques collectives et individuelles, des registres d'action et des stratégies. Enfin elle stimule la démarche intégrative en exigeant de caractériser les valeurs à l'œuvre, favorisant ainsi l'évolution vers la compréhension mutuelle, voire le compromis.

Une perspective de ce travail est de comprendre les conditions d'émergence d'une gestion de biens communs à partir d'activités de production et de coordination, donc d'une forme d'institutionnalisation de la convention de compromis, malgré les divergences de principes supérieurs communs des acteurs. L'enjeu est à la fois théorique - étudier la possibilité de relier deux approches du bien commun -, et appliqué - examiner les conditions d'émergence d'une gestion plus durable.

REMERCIEMENTS

Ces travaux ont bénéficié d'un financement européen dans le cadre du projet Interreg ALCOTRA RestHAip.

REFERENCES

- Aggeri, F. (2005). Les régimes de gouvernementalité dans le domaine de l'environnement. In: HAL.
- Aggeri, F. (2016). La recherche-intervention : fondements et pratiques. In. France, Europe: HAL CCSD Dunod.
- Aggeri, F. (2017). Qu'est-ce que la performativité peut apporter aux recherches en management et sur les organisations. *M@n@gement*, 20(1), 28-69.
- Allaire, G. (2010). Applying economic sociology to understand the meaning of 'Quality' in food markets. *Agricultural Economics*, 41(6), 167.
- Allaire, G., Labatut, J. & Tesnière, G. (2018). Complexité des communs et régimes de droits de propriété : le cas des ressources génétiques animales. In (pp. 109): Dalloz.
- Amblard, M. (2003). *Conventions & management*: De Boeck Supérieur.
- Barbier, M. (1999). Pourquoi et comment les recherches en gestion peuvent avoir besoin du "paradigme des conventions"? *Cahiers de l'Artemis*, 95-127.
- Berkowitz, H. (2014). Le problème de la surpêche et sa gestion. *Le Libellio d'Aegis*, 37.
- Berthet, E. (2013). *Contribution à une théorie de la conception des agro-écosystèmes: Fonds écologique et inconnu commun*. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris,
- Bollecker, M. & Durat, L. (2006). L'apprentissage organisationnel et individuel dans le processus de décision. *La Revue des Sciences de Gestion*, 220-221(4), 139-148. doi:10.3917/rsg.220.0139
- Boltanski, L. & Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. In: Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). De la justification. Les économies de la grandeur.
- Bonneuil, C. & Thomas, F. (2009). Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et transformations des régimes de production des savoirs et des innovations en génétique végétale de Mendel aux OGM. In: Paris, éditions Quae.
- Callon, M. (2017). *L'emprise des marchés: comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*: La Découverte.
- Czarniawska, B. (2009). Emerging institutions: pyramids or anthills? *Organization Studies*, 30(4), 423-441.
- David, A. (2012a). La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? In: Paris Dauphine University.
- David, A. (2012b). Logique, épistémologie en sciences de gestion: trois hypothèses revisitées. In.
- Debril, T., Plumecocq, G. & Petit, O. (2016). Objectivation négociée et gestion contestée de l'environnement. In. France, Europe.
- Demers, C. & Gond, J.-P. (2020). The moral microfoundations of institutional complexity: Sustainability implementation as compromise-making at an oil sands company. *Organization Studies*, 41(4), 563-586.

- Dinger, F., Aubry, F. & Wiart, J. (1999). *Utilisation des déchets organiques en végétalisation*: ADEME.
- Dumez, H. (2011). L'Actor-Network-Theory (ANT) comme technologie de la description. *Le Libellio d'AEGIS*, 7(4-Hiver), 27-38.
- Dupré la Tour, A., Labatut, J. & Spiegelberger, T. (2018). Pratiques de revégétalisation de milieux ouverts et perspectives pour la constitution d'une filière de semences d'origine locale en montagne alpine. *Fourrages*, 236, 269-274.
- Fouilleux, E. & Loconto, A. (2017). Behind the Scenes of the Quality Labels: Tripartite Regulation and Nested Markets. *Revue française de sociologie*, 58(3), 501-531.
- Froger, G., Calvo-Mendieta, I., Petit, O. & Vivien, F.-D. (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ? [What is Ecological Economics?]. *L Economie politique*, N° 69(1), 23. doi:10.3917/leco.069.0008
- Girard, N., Doré, A. & Magda, D. (2016). Caractériser les liens entre qualification et gestion des ressources : une analyse comparative d'instruments de gestion des végétations en élevage. In. France, Europe.
- Gkeredakis, E. (2014). The constitutive role of conventions in accomplishing coordination: insights from a complex contract award project. *Organization Studies*, 35(10), 1473-1505.
- Gomez, P.-Y. (1998). De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de conventions? *Séminaires de l'université de Nantes sur la théorie des conventions*. Nantes Juin.
- Gomez, P.-Y. (2003). Recherche en action: proposition épistémologique pour l'analyse conventionnaliste. In *Conventions & Management M. Amblard*. Bruxelles, De Boeck (pp. 257-277).
- Granjou, C., Gaucherand, S. & Chanteloup, E. (2010). De la réparation à la restauration. La revégétalisation des pistes de ski à l'Alpe d'Huez. *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine*(98-3).
- Hatchuel, A. (2000). Quel horizon pour les sciences de gestion? Vers une théorie de l'action collective. *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, 10, 1-34.
- Huc, S., Arlandis, J., Dupré la Tour, A., Rouillon, A. & Spiegelberger, T. (2018). *SEM'LESALPES - Des semences d'origine locale pour la restauration de milieux ouverts en montagne alpine*.
- Koch, E.-M., Spiegelberger, T., Barrel, A., Bassignana, M. & Curtaz, A. (2015). *Les semences locales dans la restauration écologique en montagne* (I. A. Régional Ed.).
- Kornberger, M., Justesen, L., Madsen, A. K. & Mouritsen, J. (2015). *Making things valuable*: Oxford University Press, USA.
- Labatut, J. (2013). *Construire la biodiversité*. France, Europe.
- Labatut, J., Aggeri, F. & Allaire, G. (2013). Étudier les biens communs par les changements institutionnels : régimes de propriété autour des races animales face à l'innovation génomique. In: HAL.
- Lafaye, C. & Thévenot, L. (1993). Une justification écologique?: Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, 34(4), 495. doi:10.2307/3321928

- Malaval, S., Bischoff, A., Hédont, M., Provendier, D., Boutaud, M., Dao, J., Bardin, P., Dixon, L. & Millet, J. (2015). *Végétal local : une marque française pour la conservation de la flore indigène*. Paper presented at the Eurogard VII The Seventh European Botanic Gardens Congress.
- Micheaux, H. (2017). *Le retour du commun au cœur de l'action collective : le cas de la Responsabilité Élargie du Producteur comme processus de responsabilisation et de co-régulation*. . PSL Research University, (2017PSLEM030)
- Moison, J.-C. (2007). La recherche-intervention en gestion: de la prescription à l'énigme. *Education permanente*(170), 87-98.
- Newig, J., Günther, D. & Pahl-Wostl, C. (2010). Synapses in the Network : Learning in Governance Networks in the Context of Environmental Management. *Ecology and Society*, 15(4).
- Orléan, A. (2004). L'économie des conventions: définitions et résultats. *Analyse économique des conventions*, 2, 1-81.
- Postel, N. (1998). L'économie des conventions. Une approche instrumentale de la rationalité individuelle? *Revue économique*, 1473-1495.
- Rémillard, D. & Wolff, D. (2009). Le développement durable. *Revue française de gestion*(4), 29-43.
- Rodriguez, L., Devictor, V. & Maris, V. (2018). L'articulation entre savoirs et actions dans trois dispositifs environnementaux: conservation, évaluation d'impact et restauration. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 18(2).
- Thomas, F., Labatut, J. & Allaire, G. (2018). Variétés végétales et races animales. *Études rurales*(2), 98-119.
- Tordjman, H. (2008). La construction d'une marchandise: le cas des semences. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63(6), 1341-1368. doi:10.1017/S0395264900038154
- Vander Mijnsbrugge, K., Bischoff, A. & Smith, B. (2010). A question of origin: Where and how to collect seed for ecological restoration. *Basic and Applied Ecology*, 11, 300-311. doi:10.1016/j.baae.2009.09.002
- Vatin, F. (2013). Valuation as Evaluating and Valorizing. *Valuation Studies, Vol 1, Iss 1, Pp 31-50* (2013)(1), 31. doi:10.3384/vs.2001-5992.131131
- Whelan, G. & Gond, J.-P. (2017). Meat your enemy: Animal rights, alignment, and radical change. *Journal of Management Inquiry*, 26(2), 123-138.